

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 11 AVRIL 2017 à 19 h 00**

**Présents :** M. VANNIER Alain, M. AUBRY Bernard, Mme COLLEMARE Françoise, LEMAIRE Michel, M. POHER Jean-Claude, Mme CARTIER Alice, Mme LEBEC Sandra, Mme BECQUET Laurence, Mme HUCHER Béatrice, M. POULAIN Alain, M. DIJON Michel.

Absents : M. BOURDON Claude, M. GUERARD Maurice, M. DUVEY Marc,  
Mme POTTIER Morgane

Mme COLLEMARE Françoise donne lecture du conseil municipal précédent.  
Pas d'observation.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :**

Le conseil s'est réuni le 11 avril 2017 sous la présidence de M. Alain VANNIER, Maire, afin de voter le Budget Primitif 2017 en présence de Mme CHAMBRAS-VINCENT, Perceptrice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1) D'arrêter le BP 2017 de la commune d'Harcourt à la somme de :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES :            848 047 €**  
**RECETTES :           848 047 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES :           263 598 €**  
**RECETTES :           263 598€**

**Dont excédent reporté de :        260 954.42 € (compte 002 Section Fonctionnement)**  
**32 818.45 € (compte 001 Section Investissement)**

- 2) de voter pour assurer l'équilibre de ce budget au chapitre 73 en produit des contributions directes la somme de 165 373 € compte 73111,
- 3) de maintenir les taux nets appliqués en 2016 sans augmentation de la part communale ce qui donne la répartition suivante :
  - a) taxe habitation :        7.72 %
  - b) foncier bâti :            14.04 %
  - c) foncier non bâti :      31.83 %
- 4) d'adopter à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2017.

Mme CHAMBRAS informe d'un nouveau moyen de paiement pour l'encaissement des recettes grâce au service « TIPI » (Titres Payables Par Internet), développé par la Direction Générale des Finances Publiques. Le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité. Le dispositif étant accessible 24 h/24 et 7 jours/7. Mme CHAMBRAS souhaite que la commune mette en place ce nouveau dispositif.. Le conseil municipal la remercie pour sa présence.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Comptoir de l'Arborétum qui souhaite installer une terrasse face à l'église car la rampe d'accès ne permet plus d'installer de tables à l'extérieur du restaurant. M. AUBRY rappelle que la rampe d'accès est déjà installée sur la voie publique. Les propriétaires suggèrent d'installer une terrasse en bois matérialisée avec des jardinières. M. DIJON est contre l'installation de celle-ci face à l'église (trop dangereux).

M. AUBRY suggère :

- 1) que la commune prenne une décision au niveau du sens de la circulation des véhicules sur la place ;
- 2) que la commune soit créatrice et porteuse de sujets novateurs afin de mettre à disposition des places de stationnement et matérialisation de la place (indication places de co-voiturage par ex).

Le conseil municipal donne son accord pour l'implantation d'une terrasse à voir l'emplacement idéal. A déterminer sur place après le conseil municipal.

### ❖ Participation financière frais scolaire et cantine réclamés à la Neuville du Bosc :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les frais scolaire et cantine réclamés à la Neuville du Bosc n'ont fait l'objet d'aucune revalorisation depuis 2014. Le conseil municipal demande que Monsieur le Maire adresse un courrier au conseil de la Neuville du Bosc pour une augmentation des tarifs de 2 % pour l'année scolaire 2016-2017.

### ❖ DEVIS Travaux école :

- Travaux de peinture pour une classe : 5298 € TTC,
- Remplacement de 4 caissons d'éclairage dans une classe : 493,73 € TTC,

Le conseil municipal accepte les devis.

### ❖ Urbanisme :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier d'urbanisme d'une administrée domiciliée au lot. « La Prairie » concernant un abri de jardin. L'ABF a donné un avis favorable avec une prescription (peindre l'abri de jardin de la même couleur que la maison).

M. AUBRY chargé de l'Urbanisme, est surpris que Mme POULAIN, Architecte des Bâtiments de France, ne traite pas l'aspect du toit. Il souhaiterait que celui-ci soit couvert en tuiles (les mêmes que la maison). De plus, il est regrettable que les eaux pluviales ne soient pas récupérées dans sa parcelle (M. AUBRY se propose de prendre contact avec Mme POULAIN et le service assainissement).

### ❖ Mise en accessibilité point d'arrêt « mairie » :

Suite à la réunion du dernier conseil municipal, M. AUBRY s'est renseigné auprès d'un chauffeur de car, concernant la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite lorsque le car ne peut stationner à l'emplacement prévu (car voitures garées avant et après l'emplacement). D'après les renseignements obtenus lorsque le chauffeur ne peut accoster à son quai il stationne au milieu de la route.

Après réflexion, le conseil municipal s'interroge si l'emplacement prévu (près du bar-tabac) est satisfaisant (ou implanter ailleurs). Le conseil municipal n'est pas opposé à la mise en accessibilité d'un point d'arrêt à la condition que l'emplacement soit bien utilisé. En conséquence, il suggère de prendre contact avec la Direction des Routes pour qu'il puisse proposer un endroit plus satisfaisant.

#### ❖ Mur Chapelle de la Maison de Retraite :

Monsieur le Maire fait savoir que l'entreprise TERH (Monuments Historiques de Vernon) interviendra lundi 10 avril pour la démolition du mur de la chapelle. M. AUBRY précise que les silex récupérés seront redirigés vers le Bec-Hellouin et reposés aussitôt (sauvegarde du patrimoine).

#### Tour de Table

- M. POULAIN Alain insiste sur les fils France Télécom qui ne sont toujours pas attachés.
- M. AUBRY informe le conseil que l'éclairage public sera totalement coupé de mi-mai à mi-août (essai).
- ✓ 7<sup>ème</sup> classe : rentrée scolaire 2017-2018 : Il fait part de l'idée des agents techniques concernant l'aménagement de la cour du logement n° 10 rue de Beauficel. Pour dégorger le parking école ceux-ci ont proposé que la cour de ce logement soit réservée aux véhicules du personnel communal et enseignants. Il semblerait possible de retirer 2 ou 3 cloisons dans ce logement afin d'agrandir l'espace et l'aménagement de la bibliothèque.

Pour évoquer ces sujets, une Commission des travaux est prévue le mardi 25 avril à 14 h 00 à l'école.

- Mme BECQUET Laurence fait part du mécontentement de plusieurs administrés concernant le compteur d'eau fermé au cimetière. Il y a effectivement de l'eau dans un bac mais sale (nettoyage tombes à l'occasion des Rameaux). M. AUBRY précise qu'une citerne a été achetée il faut juste la mettre en place (vanne à revoir). La décision de couper le robinet a été prise pour éviter les branchements « sauvages ».
- Mme COLLEMARE Françoise donne un compte-rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le 17 mars 2017. Le compte-rendu réalisé par les parents d'élèves a été mal interprété au niveau du stationnement. Il n'a jamais été conseillé aux parents de stationner leurs véhicules dans le lotissement « La Prairie ».

Fin de la réunion à 21 h 00

Prochaine réunion le **vendredi 05 mai 2017** à 19 h 30.

